

## REGLEMENT DU JEU CONCOURS

**« Commandez un iPhone 16 chez Next Mobiles et tentez de gagner un voyage à New-York »**

### **Article 1 - Organisation du jeu**

La société NEXT MOBILES, société par actions simplifiée au capital de 414 351 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro de 878 405 059, dont le siège social se situe 107, rue de la Boétie 75008 Paris (ci-après la « Société Organisatrice ») organise le jeu « Tickets d'or - commandes iPhone 16 ». Les participations au jeu concours commenceront le 13/09/2024 et termineront le 13/10/2024.

### **Article 2 – Qui peut participer ?**

Tous les clients qui commandent un iPhone de la gamme 16, c'est-à-dire l'iPhone 16, l'iPhone 16 Plus, l'iPhone 16 Pro ou l'iPhone 16 Pro Max chez Next Mobiles, que ce soit une première commande, un nouvel abonnement ou un changement de modèle.

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure ayant commandé chez Next Mobiles et résidant en France métropolitaine, à l'exception des collaborateurs de Next Mobiles et leur famille.

Une seule personne pour chaque dotation mise en jeu est prise en compte.

### **Article 3 – Comment participer ?**

Pour participer au jeu, vous devez :

- Commandez l'iPhone 16, l'iPhone 16 Plus, l'iPhone 16 Pro ou l'iPhone 16 Pro Max chez Next Mobiles : <https://www.nextmobiles.com/>
- Envoyez tous les documents requis et finalisez votre commande

### **Article 4 – Quel sera le cadeau offert ?**

1 voyage d'une semaine à New-York pour 2 d'une valeur maximale de 6 000 € TTC incluant exclusivement le vol + l'hôtel.

La date du voyage sera à déterminer avec le partenaire de Next Mobiles et sera compris entre le 5 janvier et le 15 février.

### **Article 5 - Sélection des gagnants**

Un ticket d'or sera glissé aléatoirement dans un des colis d'un iPhone de la gamme 16 commandé entre le 13 septembre et le 13 octobre.

Le gagnant accepte expressément en signant le règlement du jeu avoir pris connaissance des conditions générales d'abonnement de Next Mobiles disponibles sur son site internet et de les avoir accepté sans réserve.

#### **Article 6 - Remise des prix**

Le gagnant ayant gagné le ticket d'or devra appeler le service client pour bénéficier de son voyage offert.

#### **Article 7 – Rétractation et résiliation**

En cas de rétractation ou de résiliation dans les 3 mois après la date de commande, le client ne bénéficiera pas du cadeau.

#### **Article 8 – Données personnelles**

Les participants consentent à ce que leurs données personnelles soient collectées et utilisées dans le cadre du Jeu. Les informations collectées seront traitées conformément à la politique de confidentialité de l'Organisateur.

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel et notamment les dispositions de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679), NEXT MOBILES, responsable du traitement, dont le siège social est situé 107 rue La Boétie, 75008 Paris, vous informe que les informations recueillies dans le cadre du Jeu font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel.

Les données sont conservées pendant la durée du Jeu et pendant une durée de 2 ans à compter de la remise des cadeaux.

Les données sont destinées aux services de NEXT MOBILES en charge du Jeu.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement, et de portabilité des données vous concernant.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données à caractère personnel dans ce dispositif, les participants peuvent adresser leurs demandes par e-mail à [rgpd@nextmobiles.com](mailto:rgpd@nextmobiles.com).

#### **Article 9 – Responsabilité**

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable en cas de problème technique, de retard de livraison ou de tout autre événement indépendant de sa volonté pouvant affecter le bon déroulement du Jeu.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable en cas de problème lié au vol, à l'hôtel ou à un quelconque incident pendant le voyage.

## **Article 10 - Acceptation du Règlement**

Toute participation au Jeu entraîne de plein droit l'acceptation pleine et sans réserve du Règlement.

La Société Organisatrice tranchera toute question relative à l'application du Règlement, dans le respect de la législation française. Ces décisions seront sans appel. Toute contestation ou réclamation relative à ce Jeu devra être formulée par écrit et adressée à l'adresse du Jeu et ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du Jeu.